



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil général du mardi 30 octobre 2012, à 20h, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Monsieur Yvan Monard, Président.

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre cette séance extraordinaire du mardi 30 octobre 2012 et passe la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, ainsi que de 22 Conseillers généraux.

Absents excusés

Yvan Botteron
Gaël Maire
Vincent Robert

Absent non-excuse

-

Monsieur le Président Yvan Monard constate que l'ordre du jour tel qu'il a été envoyé est accepté, sans modification :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2012,
2. Demande d'un crédit de fr. 115'000.- permettant d'automatiser le réseau d'eau,
3. Demande d'un crédit de fr. 170'000.- permettant la réfection du Chemin de La Roche.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2012

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet ce procès-verbal au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

2. Demande d'un crédit de fr. 115'000.- permettant d'automatiser le réseau d'eau

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth indique que le Parti Socialiste et Libre est tout à fait favorable à cette proposition d'automatisation du système du réseau d'eau, par le fait qu'il est important de continuer d'investir dans ce réseau d'eau pour l'améliorer. Il est intéressant d'automatiser pour plusieurs raisons, notamment pour prévenir les fuites, les pannes et bien voir les débits d'eau. En étant allée visiter le réseau d'eau l'autre samedi, Madame Sylviane Barth était complètement impressionnée et n'avait jamais réalisé à quel point ce n'était pas si simple d'avoir de l'eau à son robinet. Le Parti Socialiste et Libre trouve que c'est important d'avoir cette automatisation qui va aider le fontainier à savoir où il en est avec ses quantités d'eau et ses réservoirs. Pour le moment, Madame Sylviane Barth trouve incroyable comme il jongle entre Les Combes-Dernier, son réservoir et l'eau qui arrive de La Chaux-de-Fonds aux Petits-Ponts. De plus, il doit faire tout cela au feeling

en ouvrant un peu par-ci un peu par-là et c'est incroyable comme il travaille. Avec l'automatisation, il y a vraiment un plus pour le réseau d'eau et il est important que cela se fasse.

Monsieur Laurent Jeanneret indique que le Parti Démocratique Indépendant soutient cette demande de crédit pour la modernisation de ce projet.

Madame Angèle Durini indique que le Parti Libéral-Radical acceptera très certainement ce crédit et remercie tout particulièrement son auteur pour la clarté et le nombre d'informations intéressantes données dans ce rapport. Malheureusement, Madame Angèle Durini n'a pas pu participer à la visite, ce qu'elle regrette. Elle regrette aussi que tout le monde n'ait pas fait l'effort d'y venir.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 21 voix.

3. Demande d'un crédit de fr. 170'000.- permettant la réfection du Chemin de La Roche

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Monsieur le Président Yvan Monard** ouvre la discussion générale.

Monsieur Gian Carlo Frosio apporte un complément d'informations par rapport à cette demande de crédit. Le premier revêtement d'enrobé a été posé en 1970. Une partie de ce chemin date encore de 1970. La zone forêt a été refaite en 1990 avec participation de la ville à environ 50% après accord et discussion. Cela signifie que le tronçon le plus dégradé a environ une vingtaine d'années. Après discussion, la ville a promis de participer à raison de fr. 5'000.- par an du fait qu'ils utilisent fortement cette route au travers des transports de bois. Ils participent également à bien plaisir au déneigement depuis le bas de La Roche jusqu'au giratoire qui va à La Petite-Joux. La commune ne s'occupe que de la maintenance et du salage ou gravillonnage. On a effectué ces dernières années quelques travaux d'entretien minimes, ce qui fait que le Conseil communal n'a pas utilisé les fr. 5'000.- annuels alloués par la Ville de Neuchâtel. L'entretien n'a pas coûté à la commune énormément d'argent. Cette année, au mois de septembre, par rapport aux dégâts constatés, le Conseil communal a été obligé d'intervenir pour environ fr. 12'000.- de colmatage de fissures pour permettre à la route de passer l'hiver sans avoir de dégât au niveau du caisson. Monsieur Gian Carlo Frosio rappelle que si l'enrobé était complètement dégradé, le caisson serait touché. Si le caisson, qui est en chaille, prend l'eau, il gonflera l'hiver et la route se déformera et ne se remettra pas en place au printemps. C'est pour cette raison que ces travaux d'urgence ont été effectués.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique que la demande de crédit est présentée maintenant car avant, le fonds des routes communales ne participait pas. Effectivement, cette route a été intégrée dans le réseau routier subventionnable en mai 2011. C'est pour cette raison que de l'entretien ponctuel était effectué jusqu'à maintenant. Etant donné que le fonds des routes communales participe désormais à raison de 39%, c'est l'occasion de prendre la balle au bond et d'attaquer cette réfection.

Pour cette réfection, le Conseil communal a obtenu trois propositions d'offre. Une de la maison Bitusag (qui fait l'objet de la demande de crédit présentée aujourd'hui), ainsi que celles de la maison Facchinetti et de la maison LBG. Les deux autres entreprises qui font plutôt du revêtement complet ont été écartées, car disproportionné par rapport à la route et au trafic. Elles s'élevaient à fr. 350'000.- de Facchinetti et de fr. 380'000.- de LBG. Le meilleur compromis est de ce fait la maison Bitusag qui réfectionnerait fortement la zone forêt et plus légèrement la zone hors forêt.

Madame Julie Matthey-Prévôt souhaite faire part au Conseil général des remarques du Parti Socialiste et Libre au sujet de cette demande de crédit. Elle rappelle tout d'abord que la commune

est tenue d'entretenir ses routes et il semble de ce fait normal que la réfection du Chemin de La Roche fasse partie des tâches de la commune. Le Parti Socialiste et Libre est sensible au fait que la commune reçoit chaque année fr. 5'000.- de la Ville de Neuchâtel, comme cela a été rappelé par Monsieur Gian Carlo Frosio. Il semble alors qu'il soit judicieux d'utiliser cette somme pour entretenir ce chemin puisque c'est nécessaire de le faire. Par ailleurs, bien que ce tronçon ne desserve pas énormément de riverains, le Parti Socialiste et Libre aimerait souligner que cette route est empruntée par de nombreux marcheurs et de nombreux cyclistes qui ont eux aussi le droit de bénéficier d'une voie en bon état et bien entretenue. Pour ces diverses raisons, la réfection du Chemin de La Roche paraît nécessaire au Parti Socialiste et Libre pour que la route ne s'endommage pas davantage et qu'elle nécessite ensuite, dans un futur assez proche, des travaux plus importants et plus coûteux. Le Parti Socialiste et Libre est favorable à cette demande de crédit et souhaite néanmoins rappeler qu'il y a d'autres projets concernant le trafic et la sécurité, par exemple l'entretien des escaliers du village ou la question du cheminement des piétons sur la Grande rue qui sont des projets importants qui devront aussi être menés durant cette législature. Il s'agissait de rappeler qu'il y a encore du travail pour améliorer le trafic et la sécurité dans la commune.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** indique que deux choses dérangeant dans ce rapport. La première chose est qu'il a été très bien dit qu'il a été investi fr. 12'000.- pour la réfection de cette route. Dans le cadre de l'exécution des travaux prévus, ces fr. 12'000.- seront inévitablement perdus. Deuxième chose : le Conseil communal établit un budget d'investissements chaque année et cette réfection de route n'apparaît pas au budget d'investissements et le Parti Libéral-Radical souhaite que le Conseil communal respecte son budget d'investissements. A ce sujet, le Parti Libéral-Radical dépose un postulat et Monsieur Jean-Paul Cruchaud demande une suspension de séance.

Monsieur le Président Yvan Monard accorde une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise de la séance, **Monsieur Jean-Paul Cruchaud** précise que le Parti Libéral-Radical ne remet pas en cause la nécessité d'entretenir les routes. L'intervention du Parti Libéral-Radical ne va pas dans ce sens-là, Monsieur Jean-Paul Cruchaud en veut pour preuve les travaux effectués l'année dernière dans le secteur du Voisinage ou le Parti Libéral-Radical a demandé que les travaux soient fait de plus grande ampleur. Sur l'ensemble du réseau communal, il semble au Parti Libéral-Radical que d'autres secteurs sont à entretenir et que le secteur de La Roche ne semble pas être une priorité absolue pour l'instant. Le Parti Libéral-Radical aimerait que de tels investissements d'envergure apparaissent dans le budget d'investissements, raison pour laquelle le Parti Libéral-Radical va demander à ce que son postulat soit traité.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** rappelle que la Ville de Neuchâtel a versé à bien plaisir fr. 5'000.- pour l'entretien de cette route. Ceci multiplié par 20 ans donne une somme de fr. 100'000.-. Si ces fr. 100'000.- sont déduits du crédit demandé de fr. 170'000.- ainsi que la subvention de 39%, la réfection de ce chemin va coûter une bagatelle à la commune, raison pour laquelle le Parti Démocratique indépendant soutiendra cette demande de crédit.

Comme cela avait déjà été fait pour des investissements dans l'immobilier, **Monsieur Martial Roulet** répète que l'amortissement se fait toujours après l'investissement et non pas avant. Cela arrive, mais c'est rare de prendre de l'avance.

Par rapport au crédit en lui-même et en tant que membre de la Commission financière, Monsieur Martial Roulet trouve dommage qu'on ne s'appuie pas sur le travail qui est fait par le Conseil communal pour présenter à la Commission financière d'abord, puis au Conseil général, le détail du plan d'investissements ou tout d'un coup on a un crédit extraordinaire de fr. 170'000.-. Cela limite l'impact de ce qui est présenté par le Conseil communal à la Commission financière et à la séance des comptes.

Monsieur Simon Kammer revient sur les fr. 12'000.- investis afin de colmater les fissures de ce chemin. Effectivement, étant donné le crédit demandé ce soir, les travaux que représentent ces fr. 12'000.- n'auront profité qu'une année. Monsieur Simon Kammer estime alors le montant de la réparation du Chemin de La Roche à fr. 182'000.- alors.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique qu'il a été réalisé pour fr. 12'000.- de point à temps, pour ceux qui connaissent le génie civil, pour permettre à la route de passer l'hiver. Si ces travaux n'avaient pas été effectués, la réparation de cette route et son caisson coûterait fr. 350'000.-. De plus, ces fr. 12'000.- ne sont pas à fonds perdu, puisque ce colmatage de fissures reste en place et il est prévu sur tout le secteur concerné par la suite. Monsieur Gian Carlo Frosio ne sait pas comment la route passera l'hiver, mais peut-être que ces fr. 12'000.- pourront être utilisés pour autre chose. Si cette route n'est pas du tout réparée, Monsieur Gian Carlo Frosio laisse penser que chaque année, avec le budget de fr. 50'000.-, il sera impossible d'entretenir cette route dont sa réparation coûtera bien plus que les fr. 170'000.- à investir à l'heure actuelle.

Par rapport au fonds des routes communales, **Monsieur Simon Kammer** aimerait savoir s'il existe des prévisions par rapport au subventionnement du chemin dans les années futures.

Monsieur Gian Carlo Frosio indique qu'il s'agit à nouveau d'un geste à bien plaisir. Le pourcentage peut varier d'année en année et Monsieur Gian Carlo Frosio ne sait pas si la caisse est sans fond ou pas. Depuis 2011, c'est uniquement cette route de la Roche qui a été intégrée dans le réseau qui peut être pris en charge par le fonds des routes communales, car elle a été reconnue d'intérêt touristique. Avant 2011, aucune subvention n'était envisageable par le fonds des routes communales pour ce secteur. Les fr. 170'000.- moins entre guillemets les fr. 100'000.- déjà versés par la Ville de Neuchâtel auraient alors été entièrement à charge de la commune. C'est suite à cette acceptation de subventionnement et car cette route est en très mauvais état que le crédit est demandé aujourd'hui; il s'agit d'une nécessité.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** informe l'assemblée que le crédit sera tout d'abord traité, puis ensuite il demandera à Monsieur Jean-Paul Cruchaud de lire le postulat et la discussion sera ouverte à son propos.

Monsieur le Président Yvan Monard soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 11 voix pour, 10 voix contre et aucune abstention.

Monsieur le Président Yvan Monard invite Monsieur Jean-Paul Cruchaud à lire la demande de postulat du Parti Libéral-Radical.

Monsieur Jean-Paul Cruchaud fait lecture du postulat :

Postulat du groupe PLR

Pour une meilleure visibilité dans les investissements communaux

Le patrimoine communal est un élément indiscutable à conserver avec la plus grande rigueur. Cependant, conserver le patrimoine implique des investissements et des dépenses d'entretien parfois coûteux. Une priorisation des investissements est indispensable au vu des montants en jeu et des capacités financières restreintes de notre commune.

Dès lors, le Conseil général de la Commune des Ponts-de-Martel invite son exécutif à lui présenter un état des lieux des investissements prévus pour la durée de la législature, voire au-delà, ainsi qu'une planification financière établissant à la fois les priorités et estimant les montants en jeu. Le

but d'un tel document est de connaître avec une certaine précision les intentions de l'exécutif en particulier dans les domaines suivants :

- Réseau routier
- Infrastructures techniques (informatique, p.ex.)
- Aménagement du territoire (quartier des Prises, phases II, III et suivantes, dézonages, plan d'aménagement, p.ex.)
- Réseau d'approvisionnement en eau, hydrantes
- Bâtiments (patrimoines administratif et financier)
- Autres infrastructures
- Coûts liés à d'éventuels regroupements de services

Cette liste n'est cependant pas exhaustive et l'exécutif peut se sentir libre de l'étendre en fonction d'autres critères (financement d'une fusion de communes, formation professionnelle importante du personnel communal, par exemple).

Monsieur le Président Yvan Monard indique que le postulat va être mis en discussion maintenant. Suite à la discussion, le Conseil général passera au vote. Si la majorité de Conseil général l'accepte, le Conseil communal sera chargé de donner une réponse au Conseil général dans un délai d'une année. Dans le cas contraire, le postulat passera à la trappe et le Conseil communal sera libéré de cette tâche.

Monsieur le Président Yvan Monard ouvre la discussion générale.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Madame Jeannine Robert** demande une suspension de séance, car elle estime que le Conseil général est mis devant le fait accompli

Monsieur le Président Yvan Monard accorde une suspension de séance de 5 minutes.

A la reprise de la séance, **Madame Jeannine Robert** indique que le Parti Démocratique Indépendant trouve ce postulat très restrictif. C'est vraiment mettre le Conseil communal qui vient de se mettre en place au pied du mur. Cela donne presque l'impression que le Conseil général veut les prendre sous tutelle. C'est bien qu'il y ait un fil rouge pour les quatre ans, mais il ne faut pas être aussi exigeant que ça et les laisser se mettre en place. On a déjà de la chance d'avoir des Conseillers communaux qui prennent de leur temps pour soutenir notre commune et la développer, il faut de ce fait rester logique dans une petite infrastructure telle que dans la commune des Ponts-de-Martel. Le Parti Démocratique Indépendant ne soutiendra de ce fait pas forcément ce postulat si restrictif.

Monsieur Martial Roulet précise que le Parti Libéral-Radical dépose ce postulat pas du tout à l'encontre le Conseil communal mais plutôt dans un sens de soutien au Conseil communal. Il s'agit bien entendu d'un petit travail à faire. Pour l'instant, le Conseil général n'a uniquement que des chiffres des investissements à futur qui peuvent être des idées ou des projets. L'idée de ce postulat est plutôt d'essayer de faire prendre conscience, non seulement au Conseil communal, mais au Conseil général aussi, des différentes priorités qui peuvent se présenter. Il n'est pas dit qu'une année, tous les crédits d'investissement demandés aillent dans le réseau d'eau, l'année suivante les routes. Le problème est plutôt la priorisation des choses par rapport au budget actuel de la commune et faire en sorte d'avoir un outil qui permette de travailler sur le long terme (à plus long terme que les 4 ans d'une législature). Il est clair que plus on travaille sur le long terme, plus les investissements sont difficiles à évaluer, mais les priorités pour les quatre ans paraissent tout de même évaluables. Si on a des projets priorisés sur quatre niveaux, il peut y avoir des incidents qui font qu'un projet passe de la priorité 4 à la priorité 1, mais un projet qui n'apparaît pas et qui devient prioritaire tout d'un coup est plus difficile. L'idée du postulat du Parti Libéral-Radical est vraiment de soutenir le Conseil communal dans son fil rouge.

A titre de membre de la Commission financière, Monsieur Martial Roulet trouve intéressant de pouvoir participer à ce genre de discussion car on parle des investissements point par point, on passe en revue les crédits, on passe en revue les échéances des crédits, donc tout ça est finalement relativement lié et si une année, on peut s'éviter d'investir car ce n'est pas nécessaire, il faut qu'on le fasse. Il ne faut non plus pas prendre du retard dans les investissements.

La parole n'était plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** soumet le postulat au vote.

Ce postulat est accepté par 17 voix pour, 4 voix contre et aucune abstention.

Monsieur Cédric Schwab indique que le Conseil communal est tout à fait conscient qu'une planification à long terme est importante. Le Conseil communal va tout mettre en œuvre pour répondre à ce postulat lors d'une prochaine séance du Conseil général.

Avant que le Président mette fin à la séance, **Monsieur Gian Carlo Frosio** désire donner une information relative au chauffage à distance. Avant sa nomination au Conseil communal, Monsieur Gian Carlo Frosio faisait partie du comité. Il a cédé sa place et est maintenant le représentant de la commune à ce comité, en lieu et place de Monsieur Jean-Maurice Calame.

La parole n'étant plus demandée, **Monsieur le Président Yvan Monard** clos la séance à 20h40 en remerciant chacun de sa présence.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
Le président, La secrétaire,

Yvan Monard

Julie Matthey-Prévôt